

PFA

## Ordonnance de protection contre les abus

Les ordonnances PFA (Protection from Abuse, ou protection contre les abus) sont le choix le plus adapté aux cas d'abus physique, sexuel ou psychologique, quand la relation entre la victime et le défendeur est l'une des suivantes:

- ✓ Conjoints actuels ou anciens conjoints
- ✓ Personnes vivant actuellement ou qui vivaient antérieurement en couple
- ✓ Partenaires intimes ou sexuels actuels ou anciens
- ✓ Membres d'une même famille ou d'un même foyer qui ont des liens de sang (consanguinité)
- ✓ Membres d'une même famille ou d'un même foyer qui sont parents par mariage ou par alliance
- ✓ Parent-enfant
- ✓ Frères ou sœurs

Il est possible de déposer une PFA, quel que soit l'âge des parties concernées. Cependant, si la victime a moins de 18 ans, un adulte\*\* doit la déposer pour le compte du mineur.

SVPO

## Ordonnance de protection contre la violence sexuelle

Les SVPO (sexual violence protection order, ou ordonnance de protection contre la violence sexuelle) sont le choix le plus adapté aux cas de violence sexuelle, quand la victime et la personne responsable de la violence n'ont pas et n'ont jamais eu de liens comme parents, membres d'un même foyer ou partenaires intimes. Par exemple, une SVPO peut être accordée quand la relation entre la victime et la personne responsable de la violence est l'une des suivantes:

- ✓ Étrangers
- ✓ Connaissances
- ✓ Amis
- ✓ Collègues
- ✓ Voisins

Il est possible de déposer une SVPO, quel que soit l'âge des parties concernées. Cependant, si la victime a moins de 18 ans, un adulte\*\* doit la déposer pour le compte du mineur.

PFI

## Ordonnance de protection contre l'intimidation

Òdonans PFI (protection from intimidation, oswa pwoteksyon kont entimidasyon) yo apwopriye nan ka asèlman\*, lè viktim nan ak moun ki komèt zak la pa genyen ni pa t janm genyen yon lyen kòm manm menm fanmi, kòm manm menm fwaye oswa kòm patnè entim, EPI viktim nan poko gen 18 an, EPI defandè a gen 18 an oswa plis. Yo pa ka bay yon PFI nan ka kote se de minè oswa de adilt ki konsène, oswa lè se yon minè k ap asele yon adilt.

Il est possible de déposer une PFI, quel que soit l'âge des parties concernées. Cependant, si la victime a moins de 18 ans, un adulte\*\* doit la déposer pour le compte du mineur.

\* Selon la définition de "harassment" et "stalking" fournie par le titre 18 du Criminal Code

\*\* Pour qu'un adulte puisse déposer le document pour le compte d'un mineur, l'adulte doit être son parent, son tuteur légal ou un membre de son foyer.

En Pennsylvanie, il existe trois différents types d'ordonnance de protection civile offrant aux victimes un soulagement et une protection contre tout autre préjudice.

Une ordonnance de protection civile peut être déposée même si l'incident n'a pas été signalé à la police. Si vous envisagez de demander une ordonnance de protection civile, il vous sera peut-être utile de prendre contact avec le programme de défense contre les agressions sexuelles ou contre la violence domestique de votre localité, avec une organisation fournissant des services juridiques ou avec un avocat afin de savoir quelles sont vos options.

Le présent document ne saurait se substituer aux conseils d'un juriste professionnel.



**Pennsylvania Coalition Against Rape**

125 N. Enola Drive  
Enola, PA 17025

1-888-772-PCAR | [www.pcar.org](http://www.pcar.org)



© Pennsylvania Coalition Against Rape 2017.  
Tous droits réservés.

Ce projet a été soutenu par la sous-subvention n° 26422 octroyée par PCCD à l'Administrative Office of Pennsylvania Courts (AOPC), qui l'a ensuite octroyée à Pennsylvania Coalition Against Rape par le biais d'un contrat de transfert. Les opinions, résultats, conclusions et recommandations figurant dans la présente publication sont ceux du ou des auteurs et ne correspondent pas nécessairement aux opinions de PCCD, de l'AOPC, du département de la Justice des États-Unis ou de l'Office on Violence Against Women.

# Options pour les ordonnances de protection civile en Pennsylvania

PFA

Ordonnance  
de protection  
contre les  
abus

SVPO

Ordonnance  
de protection  
contre la  
violence  
sexuelle

PFI

Ordonnance  
de protection  
contre  
l'intimidation

